

Motion du 28 avril 2008 de Mmes Anne Pictet, Sandrine Burger et M. Alexandre Wisard: «FSC: pour une gestion exemplaire et durable de nos forêts».

(refusée par le Conseil municipal lors de la séance du 20 mars 2017,
dans le rapport M-795 A)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la Ville de Genève a bénéficié de la certification FSC (Forest Stewardship Council) de ses forêts de 2000 à 2005, puis qu'elle y a renoncé, contrairement au Canton de Genève et à la commune d'Onex notamment;
- que la certification FSC ne concerne pas uniquement l'exploitation commerciale des forêts, mais également les aspects environnementaux et sociaux de la gestion forestière;
- que cette démarche, promouvant une gestion forestière respectueuse de l'environnement et des traditions sociales tout en intégrant les aspects économiques, s'inscrit directement dans la ligne du développement durable et contribue à la réalisation d'actions prévues dans l'Agenda 21;
- que se certifier consiste à donner un signe de solidarité envers cette institution qui lutte contre la disparition des milieux forestiers dans le monde entier, et permet à la Ville de Genève de participer à une démarche entreprise par un nombre croissant de collectivités en Suisse et ailleurs;
- la déclaration d'engagement de la Ville de Genève en 1997 en qualité de «commune amie des forêts anciennes» à notamment utiliser le plus possible du bois certifié FSC et/ou produit à proximité;
- le faible coût annuel de la certification,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à demander la certification FSC (Forest Stewardship Council) de ses 70 hectares de forêt, afin de faire reconnaître la bonne gestion forestière de la Ville de Genève et de marquer sa volonté de continuer à préserver la forêt dans ses fonctions essentielles de maintien de la biodiversité et de détente pour les citoyens.